



**Formulaire de demande
d'affichage sur le
panneau électronique
d'information**



Nom de l'association ou du demandeur :

Nom de son représentant :

Téléphone : / / / /

E-mail : @

Objet du message :

(Évènement – date et heure – lieu – réservation avant le – tél si nécessaire)

Date de la demande : / /

Signature :

Ce document doit parvenir au plus tard 15 jours avant la date de parution.

Il peut être retourné par mail à la mairie « mairie-roumoules@wanadoo.fr » ou apporté en mairie.

Toute demande incomplète ne sera pas traitée.

CHARTRE D'UTILISATION DU PANNEAU ÉLECTRONIQUE D'INFORMATION

Tout au long de l'année, la commune de Roumoules, diffuse gratuitement des informations sur l'actualité et les animations Roumoulines.

Cette solution de communication dynamique et réactive est proposée gratuitement.

Une équipe municipale est chargée du bon fonctionnement et de la programmation du panneau d'information. Elle sera l'interlocutrice de qui désirera diffuser un message.

Les messages pourront concerner un large public ; promotion des manifestations locales, expositions, annonces d'évènement culturels et sportifs, etc....

La commune de Roumoules reste seule juge de l'opportunité de la diffusion des messages qui lui sont proposés, ainsi que leur durée.

Elle se réserve le droit d'interrompre la diffusion d'un message si une actualité urgente ou d'importance le nécessite.

Elle se réserve également la possibilité d'intervenir sur les informations transmises, afin d'en améliorer la compréhension ou d'adapter la longueur des textes à ses propres impératifs de calibrage, sans bien sûr en modifier le sens.

Les demandeurs doivent impérativement informer l'équipe municipale dans les meilleurs délais de tout changement (annulation ou report de l'évènement à annoncer notamment) par fax, courrier, message électronique ou sur le site roumoules.fr.